



• Biens culturels à Jacmel : le marché construit aux Ateliers et Aciéries de Bruges (Belgique) en 1896, et, en arrière-plan, le double clocher de l'église Saint-Jacques et Saint-Philippe

• Photo : D. Eile / ISPAN • 2009

Patrimoine historique, évolutions sémantiques

BULLETIN DE L'ISPAN, No 19, 9 pages

Le patrimoine historique est devenu, en Haïti, une préoccupation majeure.

Rattacher ce phénomène uniquement à une mode ou à un quelconque snobisme conduit à se méprendre sur les mobiles profonds qui justifient une telle préoccupation. Dans le contexte des mutations radicales que vit actuellement le peuple haïtien, pris au carrefour d'un passé médiéval et d'une entrée dans la modernité, présentée comme la seule alternative de survie identifiée possible, le patrimoine historique a pris naturellement valeur de repère et est devenu force de cohésion et facteur de réconciliation.

L'expérience n'est pas inédite. D'autres pays, qui ont subi leurs premières mutations vers la modernité au XIXème siècle, au début de l'ère industrielle en Europe, et d'autres, plus récemment ont, de manière ininterrompue, tenté de gérer les déséquilibres engendrés par ces dites mutations arrivés de manières plus ou moins profondes. Partout, la découverte du patrimoine historique et de ses pratiques de



• Photo : D. Eile / ISPAN • 2005

• Le clocher colonial de Saint-Marc,

sauvegarde ont accompagné la gestion de ces mutations.

L'engouement pour patrimoine culturel est en fait due à une autre nécessité.

Dans la société post-coloniale haïtienne, comme dans toutes les sociétés issues de l'esclavage, l'héritage du passé n'est, au départ, que très imparfaitement assumé et, dans certains aspects, refusé avec traumatisme. Cette difficulté à remémorer globalement le passé et à identifier ces traces patrimoniales concrètes, se retrouve en Haïti aggravée par une histoire particulièrement mouvementée (guerres, mas-

Sommaire

- Patrimoine historique, évolutions sémantiques
- La charte de Venise (texte intégral)
- Le patrimoine du Nord, atout clé
- Page retrouvée : "Insensé Dominguais"
- Marché Hyppolite, la dernière ligne droite
- Chroniques des monuments et sites historiques d'Haïti



BULLETIN DE L'ISPAN est une publication mensuelle de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National destinée à vulgariser la connaissance des biens immobiliers à valeur culturelle et historique de la République d'Haïti, à promouvoir leur protection et leur mise en valeur. Communiquez votre adresse électronique à ispan.bulletin@gmail.com pour recevoir régulièrement le **BULLETIN DE L'ISPAN**. Vos critiques et suggestions seront grandement appréciées. Merci.



sacres, incendies, pillages, cataclysmes naturels, etc.) responsable, entre autres, en grande partie de la perte d'éléments patrimoniaux. De surcroît, cette difficulté a été et est encore alimentée par les interprétations formelles de l'Histoire haïtienne émises successivement par les classes dominantes (économiques et intellectuelles) au service d'idéologies conservatrices et souvent rétrogrades.

Les mouvements sociaux revendicateurs qui ont débuté dans les années 1980 en Haïti ont dénoncé cette situation. Leur logique tentait de puiser désespérément, dans cette Histoire occultée et dépossédée, les arguments à la fois équilibrants et dynamisants de leur lutte.

Dans ce contexte, la question du patrimoine s'est révélée d'une importance particulière. Comme ailleurs, sa connaissance, sa reconnaissance et son intégration dans le présent devenaient une nécessité et devaient «participer de l'équilibrage tant au niveau de la conscience collective qu'à celui des psychologies individuelles» (: Giraud / Marie).

En fait, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel est une Epiphanie par laquelle se révèle notre propre image. Une sorte de reconnaissance, donc une acceptation de soi-même. En rejetant la culture prise comme une cumulation d'expériences mais plutôt en la subissant comme une succession atomisée de refus et d'acceptation aveugles, vécue de manière souvent convulsive, notre communauté produit ses propres tensions, ses propres entraves et ses propres blocages et s'handicape elle-même dans la construction d'un avenir meilleur.

En plus de cette mission d'équilibrage et de cohésion sociale que doit jouer le patrimoine culturel, la connaissance des valeurs du passé est nécessaire, voire indispensable pour que s'opère l'intégration assumée de toutes les expériences, des savoirs et des savoir-faire sans lesquelles notre communauté est condamnée à reproduire ses erreurs ou à imiter des modèles extérieurs, comme moyen unique et aléatoire de promotion. Attitude simiesque qui sera toujours boiteuse et imparfaite et qui ne sera jamais qu'un artifice puisque devant compter avec des survivances culturelles complètement incontrôlées, non maîtrisées ou souvent inconnues.

L'importance fondamentale de l'intégration du patrimoine culturel dans le développement des sociétés modernes est connue. Rappelons brièvement certaines de ses dimensions les plus importantes. Les finalités cognitives, éducationnelles et sociales de la préservation du patrimoine sont fondamentales. Elles fournissent à la population le support indispensable à la formation civique sans lequel toute mobilisa-

tion pour une tâche nationale est vaine. Monuments (signifiant étymologiquement "qui nous avertit" !) et tous les éléments du patrimoine culturel fournissent des repères indispensables dans le temps et dans l'espace. Cette mémoire spatio-temporelle s'est révélée, pour l'être humain, indispensable à l'adaptation, à la création et à l'évolution.

De même, les monuments historiques, les sites et les ensembles historiques sont porteurs des valeurs de savoir et de savoir-faire spécifiques et générales. Ils donnent l'accès à une multiplicité d'histoires, toutes les facettes de l'Histoire : politique, société, mœurs, art, technique, etc. Enfin, l'accumulation des expériences, dont il est fait mention plus haut, y trouve un champ expérimental d'une inestimable valeur.

Ainsi posé le sauvegarde du patrimoine culturel impose une réflexion profonde et nécessaire, tant les enjeux sont énormes et l'équilibre à atteindre apparemment utopique et fragile...

Evolutions sémantiques et pratiques associées

Comprendre le patrimoine culturel, ses composantes et ses pratiques exige un retour aux sources. Ces notions et disciplines ont subi avec le temps, et continuent de subir, des transformations, des adaptations et des évolutions sémantiques.

La protection et la mise en valeur du patrimoine en tant que discipline organisée d'intervention sur le bâti sont un concept moderne, quoique se situant en prolongation de mouvements culturels de la Renaissance européenne. En effet le terme de "monument historique" apparaît pour la première fois dans le vocabulaire des artistes et des humanistes au XVème siècle en Italie et, à l'origine, cette notion s'appliquait exclusivement aux constructions datant de l'Antiquité européenne. Si la transmission de diverses formes de patrimoines culturels, tangibles ou intangibles, appartient à des sociétés aussi diverses qu'éloignées les unes des autres, appliquée au bâti ancien, elle devient un concept nouveau et est à l'origine essentiellement occidental. Selon Françoise Choay, dans la préface du *Culte moderne du Monument* d'Aloïs Riegl, le terme «monument», pour qui est «l'artefact qui nous interpelle pour nous faire ressouvenir», fait partie d'un art de mémoire universel que l'on trouve dans toutes les cultures et civilisations. Tandis que l'invention du terme «monument historique» est solidaire aux concepts d'Arts et d'Histoire. En fait, à cause de l'Histoire et à cause des Arts, un élément bâti peut acquérir la qualité de «monument historique», en tant que «document concret du passé». Cette invention appartient à l'Europe post-gothique qui a élaboré ce concept au fil d'un long travail, d'une lente évolution dont les premières strates peuvent être repérées au Quattrocento italien.

Certes, la pratique de récupération des espaces construits a existé bien avant cette époque. Déjà les Romains manifestèrent une fasci-

- 1. Le fort Jacques à Ferme, avant le séisme de janvier 2010
- 2. La maison Cadet à Jacmel
- 3. L'habitation caféières de Lamothé, aux Délices des Matheux
- 4. Une maison du centre historique du Cap-Haïtien
- 5. L'aqueduc de l'habitation coloniale de Caradeux, Plaine du Cul-de-Sac
- 6. La douane de Jacmel

nation pour l'art de la Grèce classique, dont ils collectionnaient et conservaient les objets. Ils s'approprièrent également de leur architecture et, plus particulièrement, leurs ordres architecturaux (ionique, dorique et corinthien) pour la monumentalité qu'ils leur suggéraient. Cette attitude face à l'art grec était surtout liée à l'idéologie politique et économique, joint à des préoccupations d'ordre esthétiques et non à une valorisation de ces objets considérés comme des témoins uniques de l'histoire d'une civilisation, un patrimoine historico-artistique, à transmettre aux générations futures. Si les Romains inventèrent le terme *restaurare*, il était pris dans le sens de rénovation, de reconstruction voire de réparation. Par *restaurare*, ils entendaient re-actualisation d'une oeuvre d'art et, en tant que tel, il s'agissait de doter l'oeuvre d'art abîmée ou incomplète d'une intégrité qui va au-delà de son authenticité ou, même, au-delà de son état d'origine. Aux yeux des Romains, les antiquités grecques ne prenaient de valeur que si elles étaient "complètes".

La Renaissance, qui prend naissance en Italie au XV^{ème} siècle produit le premier changement important dans l'évolution du concept de patrimoine historique. Cette période invente le monument historique, assimilé à un témoin de l'Antiquité grecque et romaine. La structure circulaire du Théâtre de Marcellus de la Rome antique, transformée en forteresse au Moyen-Age puis en un palais au XVI^{ème} siècle, constitue un exemple classique de ce type d'intervention. La transformation des imposantes ruines des termes de Dioclétien en l'église de Santa Maria dei Angeli de Rome par Michelangelo Buonarrotti (1457-1564) est aussi un des exemples les plus connus d'appropriation et de transformation de « structures anciennes ». Cette attitude face au bâti ancien est déjà fortement assujettie à une intégration fonctionnelle dans la vie sociale et économique.

C'est également durant le XV^{ème} siècle que s'élabore le concept de « monument historique », concept qui est, par ailleurs, lié à un effort de théorisation de l'Architecture qu'opéraient les humanistes, les artistes, les hommes de lettres de l'époque et pour qui il n'y a d'Architecture que celle de l'Antiquité. Le terme "monument historique" n'est de ce fait réservé qu'aux constructions d'architecture gréco-romaine. Implicitement, se conçoit leur protection et leur mise en valeur.

L'illuminisme du XVIII^{ème} siècle remet en question toutes les institutions traditionnelles en les passant au crible de la Raison, seule faculté qui permette, selon leur théoriciens, de fixer des critères de vérité et d'erreur, de discerner le bien du mal et de mettre en oeuvre des moyens en vue d'une fin donnée. Ainsi la connaissance de la portée exacte des règles de l'Art de bâtir ou de restaurer se fera plus systématique. Parallèlement, les développements de l'archéologie avec les découvertes des ruines d'Herculanum en 1711 et de celle de Pompéi

en 1748 vont donner une impulsion décisive à l'Architecture et particulièrement au mouvement de protection des monuments historiques en Europe. On exige des constructeurs la connaissance approfondie des monuments anciens par l'analyse détaillée et méthodique. Dès le début du siècle, le sujet est largement défini et la protection des monuments devient un domaine public.

C'est la Révolution française de 1789 qui consacre ce fait, avec la première loi sur les monuments historiques (1790) et qui lui découvre des bases matérielles plus fondamentales, autrement importantes pour le développement de la société.

En effet, à travers les idées sociales qu'elle véhicule, la Révolution française fait du monument historique la "propriété par héritage du peuple tout entier". La situation nouvelle, qui se présente en Europe après 1789 et avec l'élimination du système féodal et des fiefs régionaux, est celle d'une France affaiblie qui, face à la menace des royaumes européens, doit aboutir rapidement à une unité nationale. Les Révolutionnaires français trouvent dans le patrimoine une puissante source de cohésion sociale et culturelle qu'il convient justement d'exploiter. Dans l'impérieuse nécessité d'alors de créer cette cohésion, en rassemblant toute les couches de la société autour d'une Histoire commune et d'un projet consensuel minimum, le patrimoine se voit doté d'une valeur nationale dominante - inexistante auparavant - et lui sont assignées des destinations éducatives, scientifiques et pratiques. Le patrimoine devient bien collectif que le Peuple s'approprie par la connaissance directe.

La valeur cognitive et éducative du patrimoine qui en découle se révèle à plusieurs niveaux. D'une part, le patrimoine est composé d'éléments concrets véhiculant toute l'Histoire c'est-à-dire l'histoire dans sa globalité humaine, dépassant une simple chronologie de faits d'armes ou des biographies d'hommes politiques célèbres. Il se présente comme base concrète à l'éducation civique de la population. De plus, il prend également valeur fondamentale pour à la fois la recherche intellectuelle et la formation de professions et d'artisanats divers. Il est, enfin, porteur de savoir et de savoir-faire nécessaires au développement harmonieux de la société.

Considéré désormais comme bien de la collectivité, le contrôle de l'Etat sur le patrimoine s'accrut. Les excavations archéologiques furent inspectées et supervisées; les monuments et les oeuvres d'art mis sous tutelle, la spoliation du patrimoine mise hors-la-loi. A Rome, l'Etat pontifical renforça sa main mise sur les antiquités romaines, ruines et sculptures. Les aca-

- 1. Maison du centre historique du Cap-Haïtien
- 2. la villa Bismarckshoe à Pacot, Port-au-Prince
- 3. Fort Décidé à Marchand-Dessalines
- 4. L'église Saint-Louis, Roi de France, de Jérémie
- 5. La résidence de Claire-Heureuse à Marchand
- 6. Le pavillon central du Marché Hyppolite de Port-au-Prince



Photos : D. Elie/ISPAN • 2007, 2010, 2004, 2009, 2009, 2009.



démies d'art s'érigèrent comme instruments fondamentaux de l'action institutionnelle des Etats dans la prise en charge et la conservation du patrimoine historico-artistique.

Les collections et les galeries s'ouvrent au public avec une vocation pédagogique. Naquirent ainsi les premiers musées et bibliothèques de l'Etat. En France, un réseau de musées est créé, en particulier à Paris, avec la création du Musée des Monuments français, chargé de sauver les fragments d'édifices livrés à la vindicte populaire. Et c'est à la Convention que revient le mérite de la création du Muséum central des arts (1792) installé au Palais du Louvre, réhabilité à cet effet.

Parallèlement, l'histoire de l'Art en tant que discipline scientifique émerge avec les travaux de Mengs et, surtout, ceux de Johann Joachim Winckelmann. Celui-ci propose une histoire de l'Art présentée de manière organique, conçue comme une succession d'étapes de naissance, croissance, d'éclosion (*floreCIMIENTO*, *florescence*), et de disparition : l'art est comparé à la nature organique, à la vie. Selon Winckelmann, l'histoire de l'art doit «enseigner son origine, son développement, sa transformation et sa décadence ainsi que, parallèlement, les styles distinctifs des peuples, des époques et des artistes». Pour Winckelmann, le critère fondamental du Beau qui n'est pas une reproduction du réel mais d'un idéal défini par de proportions certes inspirées de la nature, mais à partir d'un modèle précis. Ces théories de l'histoire de l'Art et du Beau, transposées à l'Architecture vont fortement déterminer une nouvelle approche de l'étude des monuments historiques légués par l'Antiquité. Durant tout le XIXème siècle, diverses théories de la restauration de monument historique s'opposent, de celles « interprétatives » du français Eugène Viollet-Leduc aux celles de la «passivité» de l'anglais John Ruskin. Si pour Viollet-Leduc «restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. », pour Ruskin, tirant partie des théories de Winckelmann, le monument historique est comparé à un ensemble organique qu'il faut soutenir, en le restaurant le moins possible, mais qu'il faut aussi laisser mourir.

En marge de ces débats théoriques, l'approche scientifique de la conservation des biens culturels (meubles et immeuble) débuta par l'identification et l'établissement d'un registre, tâches qui se réalisèrent au moyen d'un inventaire et d'un catalogue des œuvres d'art. Ce catalogue est basé sur un travail d'investigation et donne des informations spécialisées sur l'objet d'art immobilier ou mobilier. L'inventaire, lui, est constitué d'une collection de fiches descriptives et signalétiques complètes de ces ob-

jets. Les fiches sont enregistrées et archivées pour permettre un repérage aisé de l'objet d'art inventorié.

Dès ces premières systématisations dues à cette nouvelle perception du bâti ancien et de l'application des disciplines qui lui sont associées dans des pratiques de conservation, le patrimoine se double d'une valeur attractive, implication subséquente de la valeur cognitive et éducative du monument historique. Il se transforme progressivement, mais assez rapidement, en objet à voir et à montrer. Le patrimoine prend de ce fait une valeur économique par son rôle incitateur d'une circulation d'individus disposés à acheter sous forme de services toute une série de facilités : transport, logement, restauration alimentaire, informations diverses et spécialisées, etc. Le tourisme - à l'origine le *Grand Tour of Europe* des jeunes et riches gentilshommes anglais au XVIIIème siècle - naît donc comme une conséquence directe de cette sauvegarde organisée du patrimoine culturel.

Parallèlement, tout un ensemble de pratiques conservatoires naissent, en faisant appel à la science, à l'histoire, à la sociologie, à l'administration, etc. Il est en effet impératif de savoir recenser, analyser, protéger, conserver, promouvoir et mettre en valeur le patrimoine. Des disciplines spécialisées prennent donc forme dans ces différents domaines.

Cette notion du bâti ancien en tant que «propriété par héritage du peuple tout entier» et revêtue de valeur cognitive, éducative et économique, ainsi que les pratiques conservatoires qui lui sont associées, va se répandre hors des frontières de France, d'Italie, de Grande-Bretagne, ... et se propager dans le reste du monde. Au fur et à mesure des confrontations avec les réalités autres et de l'importance qu'acquiert progressivement les valeurs du Patrimoine dans le développement des sociétés, la notion de patrimoine va subir au début du XXème siècle de fortes transformations.

Les architectes et techniciens des monuments historiques, venus de divers pays d'Europe en 1931 se réunissent à Athènes (Grèce) et tentent, pour la première fois, d'uniformiser les pratiques liées à la conservation des monuments historiques et produisent la fameuse *Carta del RestauRO* qui allait donner une forte impulsion au mouvement. Sans toutefois établir une définition consensuelle du monument historique, la Charte d'Athènes va normaliser les pratiques des interventions sur ces biens culturels.

Bien vite, de la notion initiale de patrimoine synonyme de bâtiments anciens exceptionnels, considérés hors de leur environnement immédiat, l'on passe à celle de constructions anciennes, importantes aussi bien que modestes indissociablement liées à leur contexte physique et symbolique.

La Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites

- 1. Le fort Alexandre de Fermat
- 2. La Vieille Prison de Jacmel
- 3. La poudrière du fort de la Crête-à-Pierrot
- 4. L'église Saint-Louis, de Deschapelles
- 5. L'église d'Aquin, (la maison à g. a été récemment démolie)
- 6. La forteresse des Platons, près de Dussis

(Charte de Venise, 1964), rédigée lors de la seconde réunion internationale des architectes et techniciens des monuments historiques consacre cette évolution. Cette charte stipule que la notion de monument historique s'étend à toutes créations architecturales isolées ou groupées qui portent témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Cette Charte - la première à être signée par des pays non européens (Mexique, Pérou et Tunisie) - consacre, et du même coup étend la *notion de monument historique* à des ensembles urbains ou ruraux. Ces ensembles historiques se définissent en tant que groupement de constructions formant une agglomération qui, par son homogénéité, comme par son unité architecturale et esthétique, présente un intérêt historique, archéologique et artistique. La notion, au départ occidentale, du concept de monument historique s'est universalisée. Chaque pays, chaque région, chaque culture y retrouve les moyens de s'affirmer, d'approfondir et d'enrichir les valeurs dont il est porteur.

Parallèlement à ces évolutions de la notion de patrimoine, les pratiques conservatoires y relatives s'adaptent également. Si, au départ, il s'agissait de considérer le bâtiment ancien dans son aspect physique tel un document d'archives ou de musée, intouchable, désormais la Charte de Venise préconise également son affectation à une fonction utile à la société. Il s'agit d'une tâche paradoxale, difficile et complexe se résumant à «réintroduire un monument désaffecté dans le circuit des usages vivants, à l'arracher à un destin muséal...» (: Choay). Ceci n'implique pas forcément une homologie avec la destination d'origine de l'édifice mais une prise en compte de l'état matériel actuel de l'édifice face au flux de ces utilisateurs potentiels. Un passage aux normes actuelles de construction et d'aménagement (technique, services, sécurité, fonctionnement, etc.) et les nécessités actuelles du développement économique et social, local, régional et national deviennent des paramètres incontournables. Difficile et complexe, cette conservation intégrée s'est révélée bien vite la seule garante de la nouvelle vie du bien culturel sauvegardé.

De pair à cette internationalisation du concept de patrimoine, les valeurs des biens immobiliers culturels ont subi également des avatars. Les avantages économiques sans cesse croissants que procure la visite des biens culturels restaurés et mis en valeur tentent d'occulter leurs dimensions fondamentales. La réduction progressive des biens culturels en simple produit de consommation touristique constitue très vite une menace grave sur l'authenticité, l'intégrité et la vocation du patrimoine. Cette situation est le fait de l'importance sans cesse croissante de l'apport fondamental du secteur touristique au budget des nations; apport sur lequel elles basent souvent leur survie et leur avenir économique. De cette situation découle

souvent un ensemble d'effets pervers : l'exclusion des populations locales, l'usure accélérée d'un patrimoine fragile, non conçu originellement pour un usage aussi intensif, l'altération de ce patrimoine en vue d'assurer sa rentabilité souvent aux dépens de son authenticité et de son originalité ou, pire, la dénaturation de la notion même de patrimoine, porteur de valeurs intellectuelles, esthétiques, artistiques, scientifiques et civiques et sa transformation en bien de consommation, sujet aux aléas de la mode et des lois du marché touristique.

Trop souvent, particulièrement dans les pays où le savoir intellectuel demeure le privilège d'une minorité, (les pays les plus faibles et les plus dépendants), il arrive que seule la valeur économique du bien patrimonial est prise en compte. Il s'agit de restaurer pour exploiter à grande échelle un type de tourisme bien défini qui est à la recherche d'images pittoresques, simplifiées, stéréotypées, épurées, aseptisées et hors de la réalité locale. La valeur cognitive du patrimoine historique se réduit, dans ces cas, à des slogans publicitaires et quelques informations «folklorisées», divulguées sous forme de clichés de promotion. Dans ces situations, la population autochtone est maintenue quasiment à l'écart et dans l'ignorance de la signification réelle de son patrimoine. Pire, l'objet ancien restauré se vide pour elle de toute sa substance et perd de ce fait toute notion de propriété collective et de facteur de cohésion sociale donc de patrimoine culturel et historique. Le bâti ancien restauré s'est converti en «machine à sous» qui, en cas de dysfonctionnement, devient inutile et s'expose à toutes sortes d'altérations pouvant aller jusqu'à son abandon ou à sa destruction pure et simple.

Le concept continue à évoluer et aujourd'hui des experts se réunissent afin de définir et d'élaborer les notions de paysage en tant que patrimoine historique, pouvant éventuellement ignorer les frontières des États. La notion d'esprit du lieu (*le genius loci*), pouvant intégrer les catégories de patrimoine, a été débattue à la XVIème Assemblée générale du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) tenue à Québec, Canada, en 2008.

Les notions de patrimoine, monuments, ensembles et sites historiques, de conservation, de conservation intégrée, de revitalisation et de réhabilitation ne cessent donc d'évoluer. Au départ, étroites, elles se sont largement étendues et diversifiées. Le patrimoine historique paraît inépuisable : il semble qu'actuellement, au-delà des critères strictement esthétiques, tout ce qui, venant du passé, matériel ou immatériel, permet de comprendre le présent et de projeter l'avenir, mérite l'attention et enrichit la liste des patrimoines culturels.



- 1. Cour centrale du fort Innocent à Marchand-Dessalines
- 2. La maison natale de Tertulien Guilbaud au Cap-Haïtien
- 3. La fontaine coloniale de la place d'Armes de Fort-Liberté
 - 4. Le fort Picolet au Cap-Haïtien
 - 5. L'église Notre-Dame du Cap-Haïtien
- 6. La poudrière du fort Saint-Joseph de Fort -Liberté





• Le Palais aux 365 Portes, à la Petite-rivière de l'Artibonite



• La poudrière du Môle Saint-Nicolas

Photos : D. Elle/ISPAN • 2009, 2010.

Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites
 IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964.
 Adoptée par le conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) en 1965.

Texte intégral

Chargées d'un message spirituel du passé, les oeuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant :

Définitions

Article 1.

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Article 2.

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Article 3.

La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.

Conservation

Article 4.

La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Article 5.

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Article 6.

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

Article 7.

Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

Article 8.

Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

Restauration

Article 9.

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps.

La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Article 10.

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

Article 11.

Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant.

Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

Article 12.

Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Article 13.

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles

respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

Sites monumentaux

Article 14.

Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

Fouilles

Article 15.

Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la "Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques" adoptée par l'UNESCO en 1956. L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification. Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la reconstitution des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

Documentation et publication

Article 16.

Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée.

Ont participé à la commission pour la rédaction de la charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments : M. Piero Gazzola (Italie), président, M. Raymond Lemaire (Belgique), Rapporteur, M. José Bassegoda-Nonell (Espagne), M. Luis Benavente (Portugal), M. Djurdje Boskovic (Yougoslavie), M. Hiroshi Daifuku (U.N.E.S.C.O.), M. P.L. de Vrieze (Pays-Bas), M. Harald Langberg (Danemark), M. Mario Matteucci (Italie), M. Jean Merlet (France), M. Carlos Flores Marini (Mexique), M. Roberto Pane (Italie), M. S.C.J. Pavel (Tchécoslovaquie), M. Paul Philippot (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels), M. Victor Pimentel (Pérou), M. Deoclecio Redig de Campos (Vatican), M. Jean Sonnier (France), M. François Sorlin (France), M. Eustathios Stikas (Grèce), Mrs. Gertrud Tripp (Autriche), M. Jan Zachwatowicz (Pologne), M. Mustafa S. Zbis (Tunisie)

Patrimoine culturel du Nord d'Haïti, atout clé

Intervention de M. Lionel Prosoir, représentant de l'ISPAN à la réunion du Programme pour le Développement de la Région Nord d'Haïti, organisée par la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Cette réunion s'est tenue au Cap-Haïtien, le 28 Octobre 2010, à l'Hostellerie du Roi Christophe.

Chers amis,

Opérateurs dans le domaine du tourisme, j'ai accepté aujourd'hui de m'adresser à vous en tant que représentant de l'ISPAN, l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National, car j'ai compris la relation dynamique qui doit exister entre le patrimoine et le tourisme. Cette relation est tellement importante qu'elle doit dépasser tous les conflits de valeurs.

Dans la Charte Internationale du Tourisme Culturel, l'accent est porté sur l'importance du Patrimoine aussi bien pour les populations locales que pour les visiteurs. Ceci implique sa protection et son exploitation viable et rationnelle.

Partout dans le monde, les peuples s'accrochent à leurs patrimoines. Chez nous, les patrimoines naturels, historiques et culturels aussi bien que la diversité des cultures vivantes tel que nos croyances, le *rara*, les saveurs de nos plats cuisinés, notre carnaval sont des attractions touristiques que nous devons sauvegarder et exploiter valablement.

Le développement du tourisme dans le Nord du pays est directement lié au patrimoine bâti qui existe dans la région. La relation tourisme et patrimoine doit donc être gérée de manière durable par tous les concernés, ceci au profit des générations d'aujourd'hui et ceux de demain.

L'ISPAN est responsable de ce Patrimoine qui, dans le Nord du pays est très riche. Le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ranières (PNH-CSSR), classé Patrimoine Mondial par l'UNESCO s'y trouve. De plus, nous avons dans cette même région, les forts français construits en vue de la défense de la superbe baie de Fort-Liberté, de celle du Cap Français d'alors et d'autres forts de la côte Nord qui sont aussi importants pour Haïti que pour la France en ce qui a trait à la présentation du génie militaire français de l'époque coloniale. L'ISPAN est conscient de l'importance de ce patrimoine comme étant l'atout majeur pour le développement du tourisme dans le Nord et le chemin vers le développement du tourisme sur tout le territoire.

Cette Institution a donc la lourde tâche de protéger et de sauvegarder, tout en aidant à une mise en exploitation rationnelle de ce patrimoine en vue du développement de notre tourisme.

Dans la Charte Internationale du tourisme Culturel, il est dit qu'un tourisme excessif peut

nuire, de la même façon qu'un tourisme inexistant ou mal géré, à l'intégrité physique ainsi qu'à la signification même du patrimoine.

Tout en prônant le tourisme culturel comme étant l'élément clé vers le développement de la région Nord, l'ISPAN a pour devoir de faire comprendre que les projets de développements touristiques et d'infrastructures doivent prendre en compte les dimensions esthétiques, sociales et culturelles, ainsi que la protection des paysages naturels, des caractéristiques de la biodiversité, qui sont primordiaux en ce qui a trait à l'environnement visuel des ensembles patrimoniaux ; particulièrement dans le Parc National Historique, qui risque d'être déclassé si nous ne faisons pas ce qui est commandé par les principes et les accords qui ont amenés au classement du Parc et de ses monuments historiques en tant que Patrimoine Mondial.

Les objectifs de l'ISPAN sont donc liés à ceux mentionnés dans la Charte Internationale du Tourisme Culturel de l'UNESCO et de l'ICOMOS, à savoir, encourager et faciliter :

- le travail de ceux qui participent à la conservation et à la gestion du patrimoine afin de le rendre accessible aux visiteurs et bénéfique aux communautés d'accueils.

- le travail des membres de l'industrie touristique dans le but de promouvoir et gérer le tourisme, dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes des communautés locales.

- le dialogue entre les responsables du patrimoine et ceux des industries du tourisme, afin que nous soyons tous au courant de l'importance ainsi que de la fragilité des ensembles patrimoniaux, des collections, tels que les canons et boulets de la Citadelle Henry, sans oublier l'importance des cultures vivantes.

C'est dans le cadre de ce dialogue que je suis avec vous aujourd'hui.

L'ISPAN encourage tous ceux qui ont des propositions, des idées, des programmes et des politiques, à se manifester, dans le but de développer des projets précis qui aideront à établir des stratégies qui vont permettre l'exploitation rationnelle ainsi que la protection et la conservation du patrimoine.

En ce qui a trait au Parc National Historique classé Patrimoine Mondial par l'UNESCO, il est important de comprendre que si les projets proposés sont inacceptables, ils devront être modifiés ou seront rejetés par le Centre du Patrimoine Mondial.

L'ISPAN est le seul interlocuteur tenu à rendre des comptes périodiquement au Centre du Patrimoine Mondial. Vu l'importance du tourisme culturel dans le développement rationnel et viable du Parc, l'ISPAN a tout à gagner à faire avancer les projets valables, respectant les normes établies pour les sites à classification

exceptionnelle comme le PNH-CSSR. Avec l'aide et la collaboration de l'ISPAN, les projets peuvent être ajustés pour répondre aux normes exigées par le Centre.

Comme vous le savez, l'industrie du tourisme joue un rôle fondamental dans les domaines sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, écologiques, économique et favorise le développement continu. Mais, dans le cadre du tourisme culturel qui nous intéresse particulièrement dans la région du Nord, le temps semble vouloir s'arrêter à une période particulière. Dans ce contexte, le visuel se trouve être un élément capital afin d'atteindre les attentes des visiteurs. Dans ce cas précis, la Charte Internationale du Tourisme Culturel nous fait comprendre que les projets touristiques et d'infrastructures doivent donner la préférence aux matériaux locaux et surtout prendre en compte les caractéristiques de l'architecture locale et les particularités des constructions vernaculaires. Ce, dans le but de créer un ensemble agréable et harmonieux. Tel est le cas dans le PNH-CSSR.

En vue du développement touristique de ce parc national historique, l'ISPAN reconnaît l'importance et travaille à établir dans les meilleurs délais, un schéma d'aménagement du parc ainsi qu'un plan de gestion qui prendra en compte, les valeurs naturelles ainsi que les ressources patrimoniales, tout en tenant compte de l'impact de la fréquentation touristique sur les monuments, sur l'écologie, ainsi que sur la biodiversité des espaces du Parc. L'Institut se penche aussi sur une intégration harmonieuse des infrastructures (routes et chemins d'accès), des systèmes de transports à l'intérieur du PNH-CSSR, ainsi que sur l'importance d'intégrer les communautés locales dans le processus de développement économique et social de la région du parc.

Mesdames, Messieurs, l'ISPAN encourage donc et attend la contribution de tout un chacun, de toutes les organisations et institutions agissant dans le domaine du tourisme et du développement réel en vue d'atteindre les objectifs fixés.

■ ■ ■

Jean Lionel Prosoir, industriel et entrepreneur de nationalité haïtienne, est diplômé de l'École des Hautes Études Sociales et de l'École Supérieure du Journalisme (Paris, France). Il participe, dès son retour en Haïti, à la création des Guides Panorama. Il est membre de la Fondation Destination Haïti, de Fond'Art et du Conseil de Réflexion pour le Développement de Milot, Haïti. Il anime tous les lundis, l'émission Vision-Destination-Saveurs sur Radio Vision-2000, dédiée à la promotion du tourisme.



Photo : Fond'Art • 2010.

Page retrouvée : “insensés Domingoï”



Sc. : Internet

• L'abbé Guillaume Thomas Raynal, (1713 - 1796)

Insensés Domingoï, dors donc, puisque tu en as l'intrépidité, dors sur la couche fragile et mince qui te sépare de l'abîme de feu, qui bouillonne sous ton chevet. Ignore le péril qui te menace, puisque tes alarmes empoisonneraient tous les instants de ta vie et ne te garantiraient de rien. Ignore combien ton existence est précaire. Ignore qu'elle tient à la chute fortuite d'un ruisseau, à l'infiltration peut-être avancée d'une petite quantité des eaux qui t'environnent dans la chaudière souterraine à laquelle on a voulu que ton domicile servit de couvercle. Si tu sortais un moment de ta stupidité, que deviendrais-tu ? Tu verrais la mort circuler sous tes pieds. Le bruit sourd des torrents de souffre mis en expansion, obséderait ton oreille. Tu sentirais osciller la croûte qui te soutient. Tu l'entendrais s'entrouvrir avec fracas. Tu t'élancerais de ta maison. Tu courrais éperdu dans tes rues. Tu croirais que les murs de ton habitation, que tes édifices s'ébranlent et que tu vas descendre au milieu de leurs ruines, dans le gouffre creusé, sinon pour toi, du moins pour tes infortunés descendants. La consommation du désastre qui les attend sera plus courte que mon récit. Mais s'il existe une justice vengeresse des grands forfaits, s'il est des enfers : c'est là, je l'espère, qu'iront gémir dans les flammes qui ne s'éteindront point, les scélérats qui aveuglés par des vues d'intérêts, en ont imposé au trône, et dont les funestes conseils ont élevé le monument d'ignorance et de stupidité que tu habites, et qui n'a peut-être qu'un moment à durer ».

*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, 1780, Livre XIII, chap. 40
Établissements formés dans l'Ouest de Saint-Domingue*

Ce terrible texte a été publié par l'abbé Guillaume Thomas Raynal en 1780 et réfère au séisme de 1770 qui détruisit la ville de Port-au-Prince, trente ans après celui de 1751. Raynal participe ardemment à la polémique qui fit rage autour du choix de reconstruire la capitale de la Colonie de Saint-Domingue à cet emplacement souvent frappé par des séismes. Ce texte a été retrou-

vé lors de recherches documentaires sur l'histoire de la ville de Port-au-Prince. Nous le soumettons à l'appréciation de nos abonné(e)s. Il illustre combien les études sur le patrimoine historique peuvent nous renseigner sur le « mode d'emploi du territoire ». Déjà, le séisme précédent, « qui renversa les trois quarts des maisons inspira l'idée de ne rebâtir qu'en bois » (: Moreau).

Marché Hyppolite, la dernière ligne droite

Le chantier de restauration du Marché Hyppolite est entré en charrette : il fonctionne désormais : 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Toutes les équipes sont au travail sous la direction vigilante et inlassable de l'ingénieur Georges Howard, chef du chantier. Le montage du pavillon central, revêtu de sa couche de protection a commencé. Deux des quatre « minarets » sont déjà installés, fraîchement sortis des ateliers de restauration Arts et Ambiances de Drouillard, où une flopée d'ouvriers les ont soigneusement restaurés. Sur la halle Nord, les premières persiennes ont été posées ainsi que les premières tôles de la couverture. Toutes les conditions ont été réunies pour que M. Denis O'Brien, propriétaire de la compagnie Digicel, qui a consenti un investissement de l'ordre de US \$ 8.000.000,00 tienne son pari de livrer à la population port-au-princienne ce bâtiment emblématique à l'occasion du premier anniversaire du séisme, soit le 12 janvier 2011. Maarten Boute, DG de la Digicel-Haïti, inspecte régulièrement le chantier; s'assurant de sa bonne marche. Les techniciens de l'ISPAN, l'ingénieur Elsoit Colas et l'architecte Dorphy Léonard, adjoint à la firme de supervision technique IDCO, contrôlent les mises en oeuvre et supervisent tous les corps de métier,



• Jour J-44 : Erection du pavillon central du Marché Hyppolite au 1er décembre 2010

signalant les moindres imperfections, portant, quand il le faut, des corrections à la mise en oeuvre de la pose des briques au scellement des pylones. Le marché Hyppolite fut érigé en 1891 sous le gouvernement de Florville Hyppolite, président d'Haïti. Il devint, dans les an-

nées 1970, la principale attraction touristique de la capitale haïtienne. Détruite, en partie, par un incendie en 2008, elle fut à nouveau endommagée par le séisme du 12 janvier. Au 1er décembre 2010, le compte à rebours pour la livraison de l'ouvrage affiche le jour J-44...

Photo : D. Elie/ISPAN, 2010.

Démolition des ruines de l'église du Sacré-Coeur de Turgeau

Le curé de la paroisse de Turgeau, Père Hans Alexandre, a fait procéder à la fin du mois d'octobre à la démolition des ruines de l'église du Sacré-Coeur. Dans une lettre adressée à la DG de l'ISPAN en date du 25 octobre 2010, le curé a fait savoir que «le Conseil s'estime heureux de voir son église avoir une si haute considération aux yeux de l'ISPAN. Mais, il croit préférable, vu l'état des choses, d'opter pour une reproduction externe du bâtiment en lieu et place d'une conservation.»

On se rappelle que le Bureau du Représentant résidant de l'UNESCO avait financé, au mois de mars dernier, un clôture de protection du monument historique (voir BULLETIN DE L'ISPAN No 11, 1er avril 2010), sauvant provisoirement l'édifice des actes de vandalisme dont il était menacé. Cette démolition a été réalisée alors que les techniciens de l'ISPAN effectuaient les relevés architecturaux du monument historique ainsi que les premières expertises en vue de sa restauration intégrale. Oeuvre de l'architecte haïtien Georges Baussan, cet édifice centenaire entièrement construit en briques avec une ossature de bois portait le témoignage de l'implantation de l'église catholique en Haïti suite à la signature du Concordat signé entre Haïti et le Saint-Siège à Rome, en 1860, sous la présidence de Nicolas Geffrard. Le savant appareillage des briques de ce monument historique était exemplaire et constituait un témoignage éloquent sur la qualité de la main d'œuvre des ouvriers maçons haïtiens, au début de XXème siècle. De malheureux ajouts en béton réalisés par la suite ont sensiblement modifié l'architecture intérieure ainsi que la silhouette du bâtiment : l'aménagement d'une

mezzanine surmontée d'un lourd dôme à base carrée au niveau du chœur et d'un second clocher, intégrant sa façade est, ont très probablement été à l'origine des dommages causés par le séisme du 12 janvier 2010. Ces structures en béton armé beaucoup plus rigides ont dû transmettre de violentes ondes de chocs aux murs de la structure ancienne et provoquer ainsi l'effondrement de la façade principale de l'édifice.

Après la chapelle Saint-Louis, Roi de France, l'église Saint-Joseph de la Croix-des-Bossales, l'église du Perpétuel-Secours du Bel-Air et la petite chapelle de l'école du Sacré-Coeur, l'église du Sacré-Coeur de Turgeau est le cinquième lieu de culte catholique, construit après le Concordat, à être rasé, suite aux dommages causés par le séisme du 12 janvier 2010.

Ouverture de l'AIPPC-ISPAN

Au début du mois d'octobre dernier, l'ISPAN a ouvert le bureau d'Appui aux Initiatives de Préservation du Patrimoine Culturel ayant pour sigle AIPPC/ISPAN. Ce projet est financé par les Fonds de l'Ambassadeurs des États Unis d'Amérique pour un montant total de U.S. \$ 254.930,00. Le chèque avait été remis à l'ISPAN le 17 septembre 2010, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Citadelle Henry (Voir Bulletin de l'ISPAN No 17, 1er octobre 2010).

La création de cette unité est conforme à l'objectif du financement reçu qui est de développer les capacités de l'ISPAN afin de commencer le processus de l'inventaire et l'évaluation des risques sismiques pour les monuments historiques et des bâtiments à Port-au-Prince. Cette unité a également pour mission d'appuyer les efforts de l'institut dans l'élaboration de projets de préservation et de mise en valeur des monuments historiques ainsi que dans la recherche de financement et de suivi.

Adresse électronique : aippc.ispan@gmail.com



- Le logotype de l'AIPPC-ISPAN : dessin stylisé de la façade principale du Marché Hyppolite de Port-au-Prince

La DG de l'ISPAN écrit à l'Administrateur apostolique sede plena d'Haïti

Monseigneur Joseph Lafontant
Administrateur Apostolique sede plena
Archidiocèse de Port-au-Prince
Port-au-Prince, le 24 novembre 2010
Monseigneur,

La Direction générale de l'Institut de Sauvegarde du Patrimoine National vous présente ses compliments et à l'avantage de vous informer qu'elle appuie et encourage toutes les initiatives visant à rechercher les voies et moyens pour réaliser les mesures conservatoires des ruines de la Basilique Notre-Dame de Port-au-Prince, sévèrement endommagée par le séisme du 12 janvier 2010.

Ces mesures conservatoires consisteront au nettoyage et l'élimination des débris, à la dépose des éléments dangereux ou irrécupérables et à l'étalement et la consolidation de la structure dans l'objectif de sécu-

riser ces ruines et d'arrêter leur dégradation. Elles précéderont les travaux de restauration de ce monument historique ayant acquis la plus haute signification pour la population haïtienne.

En effet, cet édifice, consacré le 20 décembre 1914, correspond en tous points à la définition du Monument Historique adopté en 1964 par le Conseil International des Monuments et des Sites de l'UNESCO :

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

De plus notre pays est signataire de la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO qui stipule que :

Chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel ... situé sur son territoire, lui incombe en premier chef.

La Direction générale de l'ISPAN vous réaffirme sa pleine et entière disponibilité à vous accompagner dans toutes démarches visant à la sauvegarde de ce bien culturel et historique exceptionnel qu'est la Basilique Notre-Dame de Port-au-Prince.

Recevez, Monseigneur, les salutations distinguées de la Direction générale de l'ISPAN.

Daniel Elie
Directeur Général
cc. Marie Laurence Jocelyn Lassègue,
Ministre de la Culture et de la Communication

Sc : Album religieux d'Haïti



Photo : D. Elie/ISPAN, 2010.



- 1. l'église du Sacré-Coeur de Turgeau au début du XXème siècle
- 2. Les parties ajoutées : le second clocher, le dôme et la mezzanine) à structure en béton armé



• M.-H. Cauvin, Collection particulière



Photo : D. Elie/ISPAN, 2010.

- 1. "La Cathédrale", Lithographie de l'artiste haïtienne Marie-Hélène Cauvin
- 2. Les ruines de la Cathédrale métropolitaine de Port-au-Prince

Le BULLETIN DE L'ISPAN No 19 a été réalisé par :

- Philippe Châtelain, Daniel Elie, Lionel Pressoir pour la documentation et la rédaction des textes;
- Daniel Elie pour l'édition et l'infographie;
- Pascale René, Monique Rocourti-Martinez et Guerda Romain pour la relecture et les corrections;
- Daniel Elie pour les photographies;

La direction et la distribution du BULLETIN sont assurées par le Service de la Promotion de l'ISPAN.